tranchées à l'ouest de Papa-Bourgas. Les navires turcs qui se trouvent au large de Kalfiktratia envoient de temps à autre des obus sur les tranchées.

Le front turc me paraît capable de résister à toute nouvelle attaque. On ne trouve plus trace, de ce côté, du désordre qui a marqué la retraite précipitée d'il y a quinze jours. Les Turcs sont retranchés sur toute la ligne, et le beau temps les a beaucoup aidés à se remettre des souffrances endurées par eux au cours des trois dernières semaines.

Le spectacle des masses de réfugiés qui se sont réunis aux environs de Stamboul est indescriptible.

Les Bulgares menacent de plus en plus Constantinople

Selon des informations officielles de Sofia, les Bulgares occupent maintenant six positions sur les lignes de Tchataldja et se se sont avancés jusqu'à Arnautkeui, sur la route de Derkos à Constantinople.

Le choléra

On signale de nombreux cas de choléra, dans les rangs de l'armée turque massée à Tchataldja. Hier, le nombre de décès a atteint 300.

Le fléau s'étend

Constantinople, 16 novembre, 4 heure matin. — Les officiers qui arrivent de l'armée de l'Est rapportent que le choléra fait des ravages terribles dans les deux armées, ottomane et bulgare.

27 officiers turcs fusillés

Londres, 16 novembre. — On télégraphie de Silivri, 9 novembre, via Constantza, au *Morning Post* :

« Jusqu'à présent, 60 officiers turcs ont été arrêtés pour mutinerie.

» 30 ont été fusillés près des lignes ; 8 ont été fusillés à Constantinople. »

Dans les pays libérés

Le *Mir* écrit sous ce titre : « Les terres à peine victorieuses ne trouvent que destruction dans les terres délivrées : villages incendiés, hommes tués. Dans la personne des armées libératrices, la population restée vivante accueille ces ouvreurs de souffrances séculaires, et montrant les dévastations, répète : « Les Turcs ont passé par là ! » Les Turcs ont passé ! Voilà deux mots qui expliquent tout. Il n'est pas passé des hommes, mais des armées turques régulières, c'est-à-dire des bandes de barbares, qui mettent à feu et à sang tout ce qu'ils rencontrent sur leur route. Nous, les Bulgares, nous comprenons bien cela, parce que nous pouvons contemporains des hordes turques commises en Bulgarie il y a trente-cinq ans. Mais nous aurions voulu que le peur de turcophiles que l'on rencontre encore en Europe viennent eux-mêmes voir de leurs yeux et croire de qui sont capables les Turcs qui, même aujourd'hui, ne veulent reconnaître aucun traité. Les Européens, qui connaissent l'état des Balkans savent parfaitement de quelles horreurs sont capables les Turcs, et, mûs de sentiments humains, s'empressent d'accourir au secours des malheureux...

« Les pays alliés balkaniques ont de grandes obligations envers les terres libérées. Ils devront introduire la loi et l'ordre, là où depuis des siècles ont régné le désordre et l'insouciance des lois, parmi une population qui a perdu toute confiance en ses autorités. Les premiers pas que l'on fait sont décisifs. Et nous sommes profondément convaincus que pour l'arrangement de l'administration dans les pays délivrés, on va envoyer les fonctionnaires les plus capables, qui ont de l'expérience, possèdent bien des langues et se sont distingués par leur impartialité, leur tact et leur habileté. C'est indispensable pour donner, à la population de là-bas, sans distinction de religion et de nationalité, le sentiment de l'ouvre dès les premiers jours d'une ère de pleine liberté et d'ordre absolu. »

Toute une flotte russe à Constantinople

Londres, 16 novembre. — Une dépêche d'Odessa au *Morning Post* annonce le départ des deux canonnières *Kubanetz* et *Colchide* de Sébastopol pour Constantinople, où se trouveront maintenant quatre navires de guerre russes. Trois autres navires et un transport sont tenus prêts à s'y rendre en cas d'événements graves.

Les Grecs occupent la Chalcidique

Le commandant en chef de l'escadre grecque de la mer Egée annonce que la Chalcidique a été occupée vendredi matin à 10 heures par le débarquement simultané des compagnies de la marine dans la baie d'Amouliani et le port de Dafni.

Succès monténégrins

A la suite des combats livrés à Malguschi, près de Saint-Jean-de-Medua, les Monténégrins ont réussi à repousser les Turcs. Ceux-ci ont perdu un canon à tir rapide et ont eu plusieurs morts et blessés. Les Monténégrins ont occupé trois villages.

Le Monténégro veut Scutari

Les démarches simultanées des ministres des grandes puissances auprès des Etats balkaniques, en vue de la médiation, ont été faites hier à Sofia, à Belgrade et à Athènes et ce matin à Cetligné.

Dans les trois premières capitales, les représentants de ces Etats ont déclaré qu'ils en référeraient à leurs gouvernements respectifs.

A Cetligné, le représentant du gouvernement monténégrin a dit qu'il transmettrait au roi la demande de médiation. Celui-ci se mettre d'accord à ce sujet avec les Etats alliés, mais le gouvernement monténégrin estime, dès maintenant, qu'il ne pourra consentir à un armistice que sous la condition de la reddition pure et simple de Scutari.

Le consul de France à Andrinople va bien

D'après un télégramme sans fil reçu par M. Bompard, M. Culnet, consul de France à Andrinople, et sa famille se trouvent en bonne santé.

La reine de Grèce fait son entrée à Salonique

Le yacht royal l'*Amphitrite*, ayant à bord la reine, est entré à Salonique, escorté par 27 navires marchands grecs pavoisés. Le spectacle était magnifique. Les navires sont entrés sur deux rangs, pendant que les vaisseaux de guerre étrangers tiraient les salves réglementaires.

Détails sur l'entrée à Salonique du diadoque Constantin

Les journaux d'Athènes décrivent longuement la réception faite à Salonique au diadoque, puis au roi.

Le diadoque est entré dans la ville suivi de son état-major, des princes Nicolas, André, Christophe et du prince Georges, héritier présomptif, ainsi que du métropolite d'Athènes.

Le 10 novembre, à midi, un *Te Deum* a été chanté à la cathédrale, au milieu d'une foule immense. Une compagnie d'evzones rendait les honneurs. La cathédrale était pavoisée aux couleurs nationales. L'entrée du diadoque a été saluée par des acclamations frénétiques. Il fut reçu à la porte de la cathédrale par tout le clergé. Après être descendu de cheval, il a baisé la main du métropolite. L'enthousiasme était immense. Le métropolite d'Athènes, le vicaire épiscopal bulgare et le consul général de Russie étaient présents.

A l'issue du *Te Deum*, le métropolite de Salonique a prononcé une allocution, bénissant Dieu pour avoir libéré son peuple.

« Soyez aussi bénie, Altesse, ajouta-t-il. Vous que Dieu mit à la tête de la brave armée hellénique pour libérer cette ville sainte, dissipant les ténèbres de la servitude et portant avec vous la douce aurore de la liberté. Tous les peuples civilisés vous admirent pour cette guerre sainte des alliés balkaniques et pour l'œuvre libératrice que vous avez accomplie.

» Nous vous recevons avec des larmes de joie, à votre entrée triomphale dans cette ville où nous avons tant souffert, en vous couvrant de fleurs et en vous assurant de notre reconnaissance. Mais, en acclamant le diadoque, ce libérateur venu au nom de Dieu et des descendants des immortels guerriers de Marathon et de Salamine, nous adressons aussi les prières pour le repos de ceux dont le sang précieux nous a rendu la liberté. »

Des applaudissements frénétiques ont couvert les dernières paroles du métropolite, qui a acclamé le roi, la nation, l'armée et les Etats alliés. Le diadoque a baisé ensuite la main du métropolite, qui a embrassé le diadoque en lui disant : « Dieu bénisse les armes et leur donne toujours la victoire ! »

Le diadoque a reçu la visite du métropolite de Salonique, des représentants de la colonie grecque, du vicaire épiscopal bulgare, du grand rabbin, des consuls de toutes les puissances, et du commandant d'un navire de guerre anglais, qui sont venus lui souhaiter la bienvenue.

L'entrée du roi à Salonique s'est effectuée au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Le roi, les princes et l'état-major étaient à cheval ; les rues suivies par le cortège étaient jonchées de fleurs. Le roi et le diadoque ont salué le drapeau avec une vive émotion.

La reine de Bulgarie visite l'hôpital français de Sofia

La reine Eléonore, qui exerce avec un zèle admirable la haute surveillance sur les divers hôpitaux, a visité vendredi celui de Sofia, installé par les soins de la Croix-Rouge française. Elle y fut reçue par M. de Panafieu, ministre de France ; M. de Castellane, président de la Croix-Rouge ; M. Dard, premier secrétaire de la légation de France ; Mme Stamboff, femme du ministre de Bulgarie à Paris, ainsi que par le personnel de l'hôpital.

La reine parcourut toutes les salles, s'entretenant avec les blessés et distribuant à tous des fleurs.

La reine, dont on connaît la compétence dans les questions sanitaires — on se rappelle les services qu'elle a rendus comme infirmière dans la guerre de Mandchourie, s'exprima en termes très flatteurs pour les médecins français sur l'organisation de l'hôpital et remercia MM. de Panafieu et de Castellane du noble secours de la France.

La réponse de la Serbie à l'Autriche serait négative

On télégraphie de Belgrade au *Berliner Lokal Anzeiger* :

« Le ministre président Pachitch est revenu d'Uskub, où il a conféré avec le roi de Serbie. *On dit que la réponse du roi aux propositions de l'Autriche sera négative.* Le roi sera de nouveau le 24 à Belgrade, et on compte que d'ici là l'armée serbe aura entièrement terminé ses opérations contre la Turquie. »

La dureté autrichienne

La Serbie ferait bien de se rappeler, dit le correspondant viennois du *Daily Telegraph*, que bien qu'on ait fait miroiter devant ses yeux comme compensation à l'abandon du port de Durazzo, la perspective d'un débouché commercial sur l'Adriatique, *ce débouché commercial ne lui a pas encore été permis par le gouvernement austro-hongrois et ne lui sera pas accordé automatiquement*, MAIS DANS LE CAS SEULEMENT OU LES DISPOSITIONS DE LA SERBIE VIS-A-VIS DE LA DOUBLE MONARCHIE SERAIENT ASSEZ AMICALES POUR JUSTIFIER UN TEL ACTE D'AMITIÉ.

Je suis en mesure de déclarer que la vive réponse faite par le roi de Monténégro au représentant autrichien, le baron Giesel, qui s'éleva contre l'occupation militaire d'Alessio et de Saint-Jean-de-Medua, est interprétée de la même manière dans les cercles officiels. On considère ici comme très pénible la nécessité d'être obligé de couper au peuple serbe le chemin de l'Adriatique, mais on reconnaît qu'il s'agit d'une nécessité impérieuse, et les résolutions prises seront exécutées avec la dernière rigueur.

Armements fiévreux en Roumanie

Londres, 16 novembre. — On mande de Bucarest au *Times* :

« Les préparatifs militaires continuent. On travaille à l'arsenal nuit et jour ; un chemin de fer est en voie de construction avec la main-d'œuvre militaire de Medjidia, dans le Dobrudja, à Kara, localité située à 25 milles au Sud.

» Ces mesures n'indiquent pas des desseins agressifs, mais seulement la détermination du gouvernement de se tenir prêt. »

Les ambulanciers belges

Samedi, deux ambulances belges sont parties pour Constantinople. L'une est conduite par le docteur Depage, chirurgien député, et l'autre par le docteur Conrad, d'Anvers.

Que sera la paix?

M. de Mun, dans l'*Echo de Paris*, regrette que le premier geste si noble, aux allures de Croisade, qu'avaient esquissé les peuples balkaniques, menace de finir court, par suite des intrigues diplomatiques. Il redoute surtout que les situations mal définies menacent d'un nouveau conflit à brève échéance.

L'histoire est en marche. Elle ne s'arrêtera pas aux fragiles barricades de la diplomatie. Dans un livre qui paraît à son heure, M. Edmond Bapst, bons émissaire de la politique de M. Caillaux, vient de retracer, avec une vaste connaissance de l'histoire internationale, les origines de la guerre de Crimée. Il écrit à la dernière ligne : « Quand, après cinquante ans passés, on en recherche les résultats pratiques, on est forcé de reconnaître qu'il n'en demeure rien. L'empire ottoman a subi toutes les amputations qu'avait indiquées Nicolas Ier, et son indépendance, dont le maintien fut la cause officielle de la guerre, n'a pas été mieux respectée que son intégrité. »

Il en sera de même de la paix, « boiteuse et mal assise », qui semble se préparer. Constantinople ville internationale. Constantinople laissée à un sultan découronné, sera, pour l'Europe, un foyer de rivalités et de haines, de compétitions et de guerres futures. La question d'Asie-Mineure se posera nécessairement dès demain, que le sultan soit à Brousse ou qu'il demeure à Constantinople. Déjà les peuples du Liban tendent les bras vers la nation franque, leur antique protectrice. Elle ne peut les repousser. En Europe même les rivalités balkaniques, loin de s'apaiser dans le sacrifice d'une victoire achevée, se ranimeront dans le regret de l'occasion perdue. On le peut pressentir, par l'exemple de l'Albanie, partagée entre les aspirations des Serbes et celles des Grecs, cette dernière elle-même du désir de son indépendance, et menacée par la politique de demeurer vassale au sultan. Ce n'est pas par hasard que l'Autriche, fidèle au *Drang nach Osten* bismarckien, a enfoncé ce coin dans les joints de la Confédération. D'autres y entreront, profitant de toutes les fissures.

Tel est, à mes yeux, au milieu des événements qui passent, rapides et changeants, sur la toile orientale, le grand danger de l'heure présente. Combien la constitution définitive, aux rives du Bosphore, d'une forte puissance balkanique serait, pour l'avenir, une plus sûre garantie, que tous les arrangements artificiels du concert européen ! Je comprends qu'on la redoute à Berlin, et c'est pourquoi je la souhaite.

LE DEPART DU Dr MONTPROFIT

Le professeur Monprofit est parti hier soir de Paris pour Salonique, où il va organiser, comme nous l'avons déjà annoncé, les services sanitaires.

Il est accompagné du docteur Nicoletis, chirurgien grec, fixé à Paris, et le ministère de la Guerre a désigné un médecin militaire qui rejoindra la mission et pourra ainsi étudier sur place toutes les questions intéressant le service des hôpitaux et de la chirurgie en campagne.

Conseil des ministres

LES AFFAIRES EXTERIEURES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

LA REFORME ELECTORALE

Il a communiqué la lettre qu'il a reçue de M. Clemenceau président de la Commission sénatoriale de réforme électorale.

Le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur se tiendront à la disposition de la Commission un des premiers jours de la semaine prochaine.

LA DEMOLITION DES FORTIFICATIONS

Le ministre des Finances a été autorisé à parapher le projet de convention relatif aux fortifications de Paris, les signatures définitives ne devant être échangées que le jour très prochain où, entre la Ville et l'Etat, sera réglée la question du desserrement du casernement.

Echos parlementaires

DECORATIONS POUR LE MAROC

Le gouvernement demande qu'un contingent spécial de décorations dans l'Ordre de la Légion d'honneur, destiné aux troupes opérant au Maroc, soit mis à la disposition des ministères de la Guerre et de la Marine en dehors des attributions semestrielles ordinaires faites par application des dépositions en vigueur.

Le nombre de ces décorations, correspondant aux besoins éventuels de trois années, est fixé comme suit :

Au titre du département de la guerre : 3 commandeurs, 25 officiers, 75 chevaliers, 400 médailles militaires.

Au titre du département de la marine : 1 commandeur 2 officiers, 10 chevaliers, 20 médailles militaires.

UNE LOI SUR LES JEUX

La Commission du budget a entendu hier, sur le projet concernant le nouvel impôt sur le produit des jeux, les députés des villes possédant des casinos.

Elle entendra mardi les ministres des Finances et de l'Intérieur.

LA PATENTE DES GRANDS MAGASINS

M. de Bagneux, député de la Seine-Inférieure, a adressé au ministre des Finances une question écrite lui demandant de lui indiquer l'accroissement de recettes qui est la conséquence de l'application de l'article 2 de la loi de finances de 1912, portant augmentation du tarif de la patente pour les maisons à succursales multiples.

LA GREVE DE L'ESTAQUE

Le groupe socialiste unifié a décidé que si la Chambre refusait la mise à l'ordre du jour prochain de l'interpellation Cadenat sur la grève de l'Estaque, il déposerait un projet de résolution dont il demanderait la discussion immédiate suivant la faculté que donne le règlement.

CONGRES DE L'EDUCATION PHYSIQUE

La Commission du budget a voté une somme de 20 000 francs pour le Congrès international d'éducation physique, qui aura lieu à Paris pendant les fêtes de Pâques 1913.

LES CHASSES PRESIDENTIELLES

M. Raffin-Dugens demandera l'inscription dans la loi de finances de la disposition additionnelle suivante :

« A dater du 1er janvier 1913, les chasses réservées au président de la République seront affermées dans les mêmes conditions que celles qui ont été affermées par l'Etat.

» Le produit de ce fermage sera réparti entre toutes les Sociétés de chasse qui s'occupent du repeuplement du gibier. »

La R. P.

Les Comités proportionnalistes ont décidé d'offrir, le lundi, 16 décembre, un banquet à M. Groussier, rapporteur de la R. P. devant la Chambre. Ce banquet donnera lieu à une grande manifestation proportionnaliste.

La nouvelle loi des retraites ouvrières

M. Léon Bourgeois, ministre du Travail, a soumis au dernier Conseil des ministres un projet de loi modifiant la loi des retraites ouvrières sur un point capital. Il s'agit de l'article 23, qui vise notamment le cas où le patron a été mis dans l'impossibilité d'apposer sur la carte de l'assujetti obligatoire les timbres représentant sa contribution patronnelle, en raison de la non-présentation de sa carte par l'assujetti.

Nous sommes en mesure de faire connaître les modifications que le ministre du Travail propose d'apporter aux articles 16 et 23 de la loi de 1910 :

Le paragraphe 2 de l'article 16 est modifié comme suit :

3° Par les amendes et les versements prévus à l'article 23.

L'article 23 est modifié comme suit :

L'employeur ou l'assuré par la faute duquel le prélèvement sur le salaire ou l'apposition des timbres, prescrits par la présente loi, n'auront pas eu lieu, sera passible d'une amende égale aux versements qu'il, prononcée par le juge de simple police, quel que soit le chiffre, sans préjudice de la condamnation, par le même jugement, au payement de la somme représentant les versements à sa charge.

En cas de non-apposition des timbres, s'il n'y a pas lieu de faire application des dispositions de l'alinéa qui précède, les obligations respectives de l'employeur et de l'assuré seront définies et sanctionnées suivant les distinctions ci-après :

Si l'employeur a effectué sur le salaire le prélèvement légal, il devra adresser au préfet, dans le cours du premier mois de chaque trimestre pour le trimestre écoulé, en timbres-retraite, le montant de la double contribution.

Si l'employeur n'a pu effectuer sur le salaire le prélèvement légal, il devra adresser au préfet, dans les délais et conditions prévus au précédent alinéa, le montant de sa contribution.

Dans ce dernier cas, le salarié reste tenu au versement de sa cotisation personnelle.

En cas de non exécution des obligations inscrites aux trois alinéas qui précèdent, les employeurs ou assurés seront mis en demeure, par le préfet, d'effectuer, pour une période qui ne saurait remonter à plus d'un an, les versements auxquels ils sont tenus.

En cas de contestation, les intéressés pourront, dans un délai de quinze jours, déférer la mise en demeure au juge de paix qui se prononcera par sa validité. Les sommes portées dans une mise en demeure devenue définitive seront recouvrées comme matière de contribution directe, sur le vu d'un rôle émis et rendu exécutoire par le préfet. Les sommes inscrites au rôle seront majorées de 2 % pour frais de perception.

Si dans les douze mois qui ont suivi une mise en demeure devenue définitive, l'employeur ou l'assuré s'est mis en situation d'encourir une nouvelle mise en demeure, il sera considéré comme ayant contrevenu à la disposition du paragraphe 1er du présent article et passible des sanctions qui y sont prévues.

L'amende prévue au paragraphe 1er ci-dessus sera versée au fonds de réserve.

Les versements effectués en vertu du présent article seront portés au compte individuel de l'assuré. S'il n'en possède pas et si, par suite de renseignements insuffisants, il est impossible de lui en ouvrir un, ces versements seront attribués au fonds de réserve. L'assuré qui se sera fait ultérieurement ouvrir un compte pourra, dans un délai de trois ans à partir de cette attribution, obtenir le transport, du fonds de réserve à son compte, des versements effectués à son profit.

POUR LE MOIS DE NOVEMBRE

Le mois des Ames du Purgatoire

C'est un recueil original, saisissant, varié, rempli de 180 colonnes de traits intéressants, illustré de 30 grandes gravures, que la Bonne Presse a tiré des *Causeries* pour faire un *Mois du Purgatoire*, comme il n'en existe pas d'autres.

Ce grand volume in-8° est fait pour être distribué à profusion, puisqu'il est offert au prix de quelques centimes avec les fortes remises ordinaires pour les quantités.

Un exemplaire, 0 fr. 40 ; port, 0 fr. 10. Un colis de 3 kilos (0 fr. 60 en gare et 0 fr. 25 à domicile) en contient 15.

Remises ordinaires : 7/6, 15/12, 70/50, etc.

Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris

Echos religieux

Le 24 novembre, sur l'initiative de la Croix-Rouge (section rethelaise), sera dite, en l'église de Rethel, une messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de Mme J. Feuillet, infirmière-major générale, dont les père et mère habitent Rethel, du lieutenant Léon de Maucelin, de Nanteuil, et du sergent-major Dandenne, d'Aoy, près Rethel, morts au Maroc.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Indulg. 7 ans et 7 quarant., applic. aux âmes)

M. Paul Abbadie, ex-pharmacien, 83 ans, à M. l'abbé Giraudet, 46 ans, fidèles abonnés tous deux à Luçon (Vendée). — M. Henri Bouquillard, notaire honoraire, 72 ans, à Nevers. — M. le docteur Henri Barth, médecin de l'hôpital Necker, chevalier de la Légion d'honneur. — M. Paul Corne, ancien maire d'Yzeure pendant quarante ans, ancien conseiller général, vice-président honoraire de la Société d'agriculture de l'Allier, 80 ans, à Yzeure (Allier). Ses obsèques, qui ont eu lieu au milieu d'une grande affluence, étaient présidées par Mgr l'évêque de Moulins. — Mme Vve Billiaert-Lorebvre, 69 ans, à Hondschoote. — Mme Vve Riot, 85 ans, fidèle lectrice, à Morlaix. — M. le général Leane, 71 ans, l'un des plus anciens abonnés, à Dôle (Jura).

MARIAGE

On recommande aux prières de nos lecteurs le mariage de :

Mlle Fernande Plumant avec M. Joseph Grilly, qui sera célébré dans l'église de La Châtaigneraie (Vendée), le 19 novembre.

ACTION DE GRACES

Reconnaissance à Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, pour plusieurs grâces obtenues.

RECOMMANDATION

On recommande : Un enfant. Propagande.

Informations du soir

La guerre d'Orient

Les négociations entre la Turquie et les coalisés

Sofia, 16 novembre. — L'impression est ici que les alliés vont signifier à la Turquie leurs conditions définitives de paix, sans accepter la transition d'un armistice.

On paraît étudier le principe d'une entrée provisoire des alliés à Constantinople ; les alliés prendraient l'engagement d'évacuer la capitale dès la signature définitive du traité.

Vers Constantinople

Londres, le 16 novembre. — Le correspondant de guerre du *Star* télégraphie de Sofia :

« Les Turcs se sont retirés à moins de 12 milles de Constantinople. »

(*L'Information*).

L'occupation de Salonique par la Grèce

Athènes, 16 novembre, 1 heure soir. — On mande de Salonique que le consul de Russie a reçu une dépêche chiffrée lui prescrivant de reconnaître l'occupation de Salonique par la Grèce, et de se placer sous la juridiction de la légation de Russie à Athènes.

Le métropolite d'Athènes a visité les églises de Salonique et en particulier l'église Saint-Démétre, transformée en mosquée par les Turcs, et qui sera rendue au culte chrétien.

On mande d'Arta, que l'armée grecque a quitté Pentepigadia, marchant sur Janina.

Devant Andrinople

Sofia, 16 novembre. — On donne le chiffre exact des effectifs qui poursuivent actuellement le siège d'Andrinople. L'armée assiégeante est forte de 170 000 hommes dont 65 000 Serbes. Les progrès sont continus.

Le mauvais temps arrête les opérations devant Scutari

Rischa, 16 novembre. — Par suite du mauvais temps, il s'est produit hier un arrêt dans les opérations militaires monténégrines devant Scutari.

Les conquêtes serbes

Vienne, 16 novembre. — On mande de Belgrade à la *Neue Freie Presse* qu'une bande de côte à occuper par les troupes serbes sera annexée, mais la nouvelle n'est pas encore confirmée officiellement.

La Serbie ira à Durazzo

Vienne, 16 novembre. — On mande de Budapest au *Neues Wiener Tagblatt* :

Le professeur Masaryk membre de la Délégation, de retour de Belgrade, sa déclare persuadé que la Serbie est décidée à aller à Durazzo.

On mande de Belgrade à la *Correspondance Sud-Slave* que dans les cercles serbes bien informés on déclare que la Serbie maintiendra sa prétention sur un port de l'Adriatique. L'opinion serbe est persuadée que l'Autriche-Hongrie ne persistera pas dans son attitude intransigeante, attitude qui causerait une guerre européenne.

Les rapports austro-serbes

Vienne, 16 novembre. — M. Spalaïkovitch, ministre de Serbie à Sofia, a reconnu, au cours d'une conversation avec le correspondant de la *Neue Freie Presse*, que l'Autriche-Hongrie, par son attitude, a montré envers la Serbie plus que de la bienveillance, notamment en ne bougeant pas pendant la guerre pour empêcher une action militaire dans le Sandjak. Il a exprimé l'espoir que la question du port et la question albanaise feront l'objet de solutions satisfaisantes et que les rapports économiques entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie deviendront plus intimes.

Les opérations de l'armée monténégrine

Riéka, 16 novembre. — La brigade Voukotitch s'est déjà avancée jusqu'à Malissiya. Des renforts serbes sont en route pour Kirlback.

Riéka, 16 novembre. — Le ministre d'Autriche-Hongrie a eu ce matin un long entretien avec le roi.

Les Monténégrins ont réduit, hier, au silence, la batterie turque de Zolémi, qui dominait Kirlback et Bardaniol au delà de la Bolana. Il y a eu hier un sérieux combat devant Saint-Jean-de-Medua. 3 000 Turcs ont été repoussés après une courte lutte. Ils se sont enfuis en désordre.

Le rôle de la Russie

Belgrade 15 novembre. — La nouvelle répandue à Vienne selon laquelle la Russie aurait conseillé à la Serbie d'abandonner ses prétentions, sur Durazzo, a fait naître, dans quelques milieux, le bruit que la Russie, en agissant comme médiatrice dans le conflit austro-serbe, serait disposée à donner l'assurance qu'il n'y a pas intransigeance de la part de la Serbie en ce qui concerne l'étendue de ses revendications territoriales en Albanie.

On verrait, dans cette démarche de la Russie l'indice qu'elle a l'intention de faciliter à l'Autriche une retraite honorable et de faire disparaître tout malaise entre la *Triple Entente* et la Triple Alliance.

(*Havas*).

Les Bulgares du Canada

Québec, 16 novembre. — 800 Bulgares désireux de rejoindre l'armée ont protesté vivement hier soir, quand le transatlantique *Empress of Britain* a dû les laisser, étant bondé de voyageurs.

Ces Bulgares ne pourront partir que samedi.

Opinions diverses

Vienne, 16 novembre. — On mande de Sofia au *Neues Wiener Journal* :

« On croit que la Turquie acceptera difficilement les conditions de paix de la Bulgarie et que les pourparlers risquent de se rompre ».

On mande de Budapest au *Neues Wiener Tagblatt*, que la situation internationale n'a pas subi de modification importante, mais qu'elle est jugée d'une manière favorable ; trois questions sont actuellement au premier plan :

Celle de la paix entre la Turquie et les Etats balkaniques, dont on espère la conclusion quelqu'aucune information en ce sens ne soit encore arrivée ;

Ensuite celle des rapports de la Bulgarie et de la Roumanie ; l'idée de compensations successives à la Roumanie pénètre peu à peu en Bulgarie et fait espérer un arrangement amiable entre les deux pays.

Enfin, la question des relations de l'Autriche-Hongrie et de la Serbie ; la situation sur ce point n'est pas encore très claire, mais le fait que la légitimité des intérêts austro-hongrois est reconnue par la presse de la Triple-Entente permet d'espérer que la paix sera maintenue. La condition indispensable de la paix sera néanmoins que la Serbie satisfasse complètement aux demandes de l'Autriche-Hongrie.

LE ROI DE MONTENEGRO ET L'IRLANDE

Londres, 16 novembre. — Le roi de Monténégro, dans une lettre qu'il a adressée à un particulier résidant à Dublin, déclare que les nations monténégrine et irlandaise ont le même amour de la liberté, la même foi chrétienne qu'elles marchent ensemble sur la même route et combattent pour le même idéal.

LA MANIFESTATION CONTRE LA GUERRE

On sait que les socialistes ont projeté de faire demain, au Pré-Saint-Gervais, une manifestation publique contre la guerre.

Cette manifestation sera tolérée, mais à la condition que ceux qui y prendront part ne tenteront pas de rentrer dans Paris en cortège. Des mesures seront prises pour faire respecter cette défense.

ENTERREMENT DE L'ASSASSIN DE M. CANALEJAS

Madrid, 16 novembre. — L'enterrement de Pardinas a eu lieu sans incidents, à la pointe du jour.

CONDAMNATION A MORT

Nancy, 16 novembre. — La Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle a condamné à mort le batelier Gérard, âgé de 20 ans, qui, en mai dernier, à Pompey, étrangla la petite Schoumacker, âgée de 4 ans.

Gérard avait ensuite jeté le corps de sa victime dans la Moselle.

FIN DE GREVE

Montpellier, 16 novembre. — Le conflit agricole de Villeneuve-les-Béziers vient de prendre fin. Le sous-préfet de Béziers est parvenu à résoudre le différend. Des délégués des propriétaires et des ouvriers ont signé un contrat réglant toutes les conditions du travail.

ATTAQUE DANS SON AUTOMOBILE

Mme Vve Acar, habitant 12, rue du Moulin Blanchard, à Bagneux, a été assaillie dans son automobile, ce matin, vers 7 h. 1/2, par un individu qui l'a ligotée, bâillonnée et frappée à la tête et sur tout le corps. Le bandit prit la fuite après avoir dérobé une cinquantaine de francs à Mme Acar qui a dû être transportée à l'hôpital dans un état très grave.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1912 — 23 —

CLOS-JOLI

VI

LE SERMENT DE LA MORTE

» Oswald était de retour deux jours plus tard à Darneval. Marguerite n'avait point cessé de pleurer depuis son départ. Elle l'accueillit avec de faibles reproches. Il la rudoya.

» — Je m'embarquerai, dit-il... Que veux-tu de plus ! Mon départ ne te donne-t-il pas toute satisfaction ?... Et tu ne prétends pas que je sois heureux de m'en aller là-bas...

» Il ajouta un moment après, sans conviction :

» — Loin de toi et de Germaine !

» Cette apparente soumission ne laissait pas de nous inquiéter. Elle devait avoir des causes secrètes. L'influence de l'amiral Cavelier n'avait pas seule décidé mon fils à l'obéissance. Nous cherchions en vain, mais déjà nous soupçonnions ce que nous devions apprendre plus tard.

» Oswald était retombé aux mains des ministres coquins qui l'avaient berné. Le lendemain de la funeste soirée où, au sortir de chez l'amiral, il était retourné au cercle Emile et où il avait engagé sa signature, Louis Portet, son créancier, était venu le trouver.

» « Mon pauvre ami, lui avait-il dit, j'ai dû, contraint par de grosses pertes, passer votre petit papier entre les mains d'un homme que je connais assez peu. Je vous avertis. Comme je comptais vous réclamer moi-même la somme, nous n'avions pas fixé de date pour l'échéance. J'espère que mon heureux gagnant ne vous pressera pas trop. D'ailleurs, si vous étiez embarrassé, l'un de mes amis vous avancerait l'argent. Nous nous arrangerons.

» Cette visite n'était pas terminée qu'Oswald recevait la lettre suivante :

« — Monsieur, j'apprends que vous vous embarquez prochainement pour l'Afrique. J'attends, avant votre départ, le règlement de votre compte avec M. Portet, qui m'a passé sa créance. Je ne saurais, Monsieur, à mon grand regret, vous accorder de plus longs délais, et j'attends votre réponse le plus tôt qu'il vous sera possible. »

» Oswald était pris. Il n'osa point faire appel à ma bourse. Il eut peur ; il eut honte. Il se jugea perdu si l'amiral venait à apprendre cette nouvelle équipée ; il signa ce qu'on voulut ! Ces coquins, le plus honnêtement du monde, s'arrangèrent à lui faire commettre, au milieu de son affolement, deux ou trois faux en écriture. Après quoi, il put revenir au pays : il était entre leurs mains.

» Il n'était pas tranquille, néanmoins, et nous fûmes tous frappés de son air soucieux. Mme Cormier se montra particulièrement inquiète. Elle me confia ses craintes : je feignis une tranquillité que je n'éprouvais pas. Quant à Marguerite, elle s'absorbait dans les soins qu'elle donnait à sa fille.

» Un événement tragique vint encore attrister les jours qui s'écoulèrent avant le départ d'Oswald, Mme Cormier, que j'avais crue sauvée un moment, dépérit de nouveau. Marguerite était au désespoir.

» — Ma mère est perdue ! me dit-elle.

» Nous ne croyions pas cependant le dénouement si proche. Oswald se montrait plus affectueux. Je sus par sa femme que la malade avait eu un long entretien avec lui, entretien qui avait causé à la mourante une vive émotion et avait encore aggravé son état. Bientôt nous dûmes nous rendre à l'évidence : l'issue fatale était proche. Mme Cormier me fit appeler.

» — Monsieur le Hautluc, me dit-elle, je vais mourir. Je le sens. Il faut que je vous parle, que je vous avoue le secret que j'ai surpris. Quand je ne serai plus là, vous aurez la charge entière de notre jeune ménage. Je vous confie ma fille. Je sais que vous serez sa plus sûre protection contre...

» Elle hésitait à parler, mais je ne la comprenais que trop. Elle le vit à la honte que j'éprouvais.

» — Oui, poursuivit-elle, contre lui, votre fils ! Vous permettrez à une mourante de vous parler ainsi : vous êtes trop honnête homme pour ne pas comprendre mes paroles, même si elles vous blessent... Ah ! Monsieur, votre fils n'est point guéri, et c'est peut-être la découverte navrante que j'ai faite qui a avancé ma mort. Je vous laisse à remplir un redoutable devoir et je meurs avec l'angoisse de l'avenir pour nos enfants. Le lieutenant le Hautluc a revu ceux qui l'ont jadis entraîné et il a commis encore une de ces folies qui peuvent se réparer, il est vrai, mais qui conduisent aux actes irréparables... Il a joué et il a perdu.

» — Madame...

» — Oh ! Monsieur, je le lui ai fait avouer, l'autre jour. Il n'a pu nier : j'ayais d'irréfutables preuves. Par le plus grand des hasards je trouvai une lettre à lui destinée ; je n'avais même pas besoin de l'avec que je réussis à lui arracher. Mais cela ne serait rien, Monsieur, s'il n'y avait là qu'une affaire d'argent. Je suppose le malheureux de s'être laissé circonvenir. Je ne sais entre quelles mains est passée sa créance... Monsieur, c'est à vous qu'il revient d'y veiller et c'est pour vous instruire de ces faits que vous ignoriez, que j'ai voulu vous voir avant de mourir !

» Je n'avais pas la force ni le courage de lui répondre. Mais bientôt l'indignation fouetta ma honte. Je ne pouvais pas laisser partir cette malheureuse femme sans lui donner un peu d'espoir, sans lui prouver que je saurais faire face aux terribles devoirs qu'elle me traçait.

» Je savais Oswald présent à la maison. Je l'appelai. Il monta, s'efforçant de prendre de l'assurance. Je ne lui laissai pas le temps de chercher des faux-fuyants.

» — Oswald, lui dis-je à brûle-pourpoint, combien as-tu perdu naguère ? Réponds vite... Il n'est plus temps de nier et ce n'est pas l'heure de mentir... Et tu refusais, malheureux, de t'éloigner de Paris ? Et tu aimes assez peu ta femme pour recommencer à la première heure de liberté tes folies et tes crimes ? Et ta fille, Oswald le Hautluc, et ta fille ? Veux-tu donc lui passer un nom déshonoré ? Veux-tu qu'elle ait honte de toi plus tard ? N'auras-tu donc pas pitié de ce petit être qui te tend les bras ? Ton sang ne t'émeut-il pas, toi que ne touchent ni les larmes de ton père ni l'avenir de ton enfant ! Voyons, sois franc... que dois-tu ?

» — Qu'importe !... Je payerai !

» — Malheureux... tu payeras peut-être avec ton honneur cette dette néfaste... Ecoute-moi, Oswald, écoute la mère de ta femme.

» — Vous savez, lieutenant, que vous m'avez juré l'autre jour, intervint Mme Cormier d'une voix haletante, de ne plus jamais vous asseoir à la table de jeu.

» — Je ne m'en dédis point, Madame...

» — Songez que c'est à une mourante que vous avez fait ce serment et que, par delà la tombe, je pourrais bien, si vous y manquez, vous le rappe